

Session ordinaire de Novembre

Séance du 30 Novembre 1913

L'après-midi neuf cent treize, le trente du mois de Novembre, sur les huit heures du matin.

Le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de

M^r Vigier Maire pour la session ordinaire de Novembre.
Présents: M. M. Vigier, Gascou, Fouquet, Gambardel E., Harard, Bricaud, Pagny, Saurin, Dubois, Klasseur, Ollivier, Gaudin, Lemerle, Pignat, Carbel, Rousseau, Lefèvre, & Guiberseau.

Absents: M. M. Saureste, Lestant, Dupont, & Gambardel L. excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^r Vigier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sur le début de la séance, Monsieur le Maire adresse un souvenir amical à la mémoire de M^r Gabriel Fatain, conseiller municipal, décédé le 4 Novembre 1913.

Le Conseil, tout entier satisfait aux regrets exprimés par M^r Vigier et décide qu'une lettre de condoléances sera adressée à Madame Fatain.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables, tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après en avoir délibéré avise comme suit la prestation des, et fixe la date du 1^{er} Décembre 1913, comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

Indigents à secourir à domicile

Clergeau Marie Anne rue Sadi-Carnot 65, admise pour 5 francs par mois, ayant un livret de caisse d'épargne de 1500 francs.

Baldet Jacques, à la Bordenne, admise pour 10 francs.

Péret Josephine Dame Huguette, au Chabot, admise pour 10 francs, pension de 5 francs.

Kaud Celestine Thérèse Dautlard, à Maupeyroux non admise, son fils peut pourvoir lui fournir une allocation supérieure à 15 francs.

Charpentier Hyacinthe, au Chêne Gale, non admis, ses enfants lui donnent une pension alimentaire de 17 francs par mois.

Martin Julien au Landreau, admis pour 5 francs, enfant en mesure de lui fournir le complément.

Fouquet Anne femme Martin, au Landreau, admise pour 5 francs,

Assistance aux vieillards.

Monsieur le Maire

Assistance aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire

enfants en mesure de fournir le complément.

Choron Marie Pierre Pierre Pantoigneau, à Bretemoult, admise pour 10 francs.

Thommelet Joseph, chemin du Port au Blé, admis temporairement pour 8 francs.

Bouvier Amanda, à Bretemoult, admis pour 15 francs.

Chehaud Pierre Ricordeau, rue du Petit Poire, admis pour 7 francs.

Demandes d'augmentation -

Patruis Marie Josephine au Bourg, non admise, maintenu à 10^e Joly Pierre Emmeudeau à la Carterie, admise, 5^e d'augmentation.

Assistance aux familles nombreuses.

Monsieur le Préfet a déposé sur le bureau toutes les demandes de personnes ayant des ressources insuffisantes et qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses, lesquelles demandes ont déjà été soumises à l'examen du bureau de bienfaisance :

servis

Noms et prénoms	Domicile	Nombre d'enfants	Nombre d'allocations
1. Pigeon Jean Marie	Blordière	4 enfants	1 allocation
2. Cuillier Eugène	Genêtard	5 "	2 "
3. Grélaud Alexandre	Bretemoult	6 "	3 "
4. Prunier Pierre	Nardière	4 "	1 "
5. Gabriel Yves	Blordière	5 "	2 "
6. Gernie Pierre	Gd clod	4 "	1 "
7. Simon Auguste	rue Chiers	5 "	2 "
8. Hervé François	Port au Blé	4 "	1 "
9. Clavier Auguste	Bourg	7 "	4 "
10. Morlet Hubert	rue Nationale 66	4 "	1 "
11. Pataud Henri	St Lande	5 "	2 "
12. Trope Pierre	Chatehier	5 "	2 "
13. Bernardin Mathurin	Chatehier	4 "	1 "
14. Moiré Jean Marie	Gd clod	4 "	1 "
15. Rousseau Ch. Joseph	Bretemoult	6 "	3 "
16. Brulé François	Chêne-gala	4 "	1 "
17. Patroy François	Horinière	5 "	2 "
18. Pataud Pierre	rue de l'Indroche	4 "	1 "
19. Garreau Ferdinand	Blordière	4 "	1 "
20. Le Gabel François	St Lande	5 "	2 "
21. Brebeau Pierre	St Lande	4 "	1 "
22. Babuand Alphonse	rue N° 74	4 "	1 "
23. Maynard Louis Léger	rue Saint-Carnot	6 "	3 "

Cette demande fait l'objet d'un vote au sein duquel, par 10 voix contre 6 elle est acceptée et le conseil décide que les allocations seront données en nature (pain et soupe).

transmis le 22/11/1913

26 ^e Gallard Constant	Norhouse	5 enfants	2 allocations
En ce qui concerne cette demande le conseil décide de mandater les allocataires au nom de la femme Gallard			
27 ^e Fauberteau Adolphe	La Chapelle	4 enfants	1 allocation
28 ^e Grand Camille	La Blanche	4	1
29 ^e Garreau Julien Jean	Petite Lande	5	2
30 ^e Fauberteau Franis	Le maré	5	2
En ce qui concerne cette demande, le conseil décide que les allocations seront données en nature (pain et bois)			
31 ^e Babonneau Joseph	Barry	4	1
32 ^e Chenuat Alexandre	Basu Lande	5	2
33 ^e Corbineau Jean 1 ^{er}	Chapelles	5	2
34 ^e Corbineau Armand	Chin - Reux	4	1
35 ^e Lequelles Felix	Centemault	4	1
36 ^e Garreau Noël	Petite Lande	5	2
37 ^e Chapreau Auguste	ru du Puits Barry	4	1

36 ^e Veuve Robin née Legrand	ru du Puits	3 enfants	2 allocations
37 ^e Veuve Ghymer née Maubin	Centemault	2	1
38 ^e Veuve Léonard née Hamelin	La Blanche	3	2
39 ^e Veuve Balthard née Pichard	ru Nationale (4 enfants)	2 pour les 2	1 allocation
La postulante reçoit un secours en qualité d'enfant de troupe			
40 ^e Fr. Nazery née Proudy	Basu Lande	3 enfants	1 adulte
en instance de divorce et est marié, mais vit avec une autre personne			
41 ^e Fr. Gaudin, née Touchard	Basu Le	3 enfants	2 allocations

Assistance médicale gratuite

Liste des indigents

Repartiteurs pour 1911.

Liste de présentation

Monsieur le Maire expose sur le bureau la liste des indigents qui sont susceptibles en cas de maladie, de recevoir à titre gratuit, conformément à l'article 12 de la loi du 15 juillet 1893

Le conseil après en avoir délibéré arrête au nombre de 347, la liste des personnes admises au bénéfice de la loi du 15 juillet 1893

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'aux termes de l'article 61 de la loi du 5 avril 1894, les conseils municipaux ont le droit de leur setting ordinaire de novembre, une liste double sur laquelle ils choisissent les répartiteurs qui devront fonctionner pendant l'année 1911

- divisée en 2 parties composées chacune de:
- 1^{er} 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant.
 - 2^e 4 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et domiciliés hors la commune.

Le conseil désigne :

1^{re} partie

Repartiteurs titulaires :

Fabreman Donatien	propriétaire	Laupathin
Collin Adolphe	capitaine	Centemault
Solgran Francis	id.	Haute St.
Cherignon Gustave	propriétaire	ru Chau Larrau

de la commune

hors la Commune

de la Commune

hors la commune

Révision de la liste électorale en 1911
Nominations des délégués

Annexe 30 du 1911

Assemblée Nationale d'ag
Demande de Dr

Chemin rural de la Base - Lande au Tramad Règlement municipal des terrains

	5	Saupein Francois	propriétaire	Chalebi
	6	Artaud Andre	cultivateur	B/ Chappelle
Sous la Commune	1	Promet Jean Bte	propriétaire	Nantes, rue Dubus
	2	Artaud Julien	d ^o	St. Sebastien
	3	Cholet Gustave	d ^o	Nantes rue J. J.
	4	Arbuis Jean	centre-maire	Chantenay
		2 ^e partie		
		Repartiteurs suppléants		
de la Commune	1	Beautru Adrien	cultivateur	Nancy
	2	Saulas Benjamin	forgeron	Créteilmauld
	3	Artaud Marie	capitaine	B/ Jle
	4	Dupont Charles	propriétaire	g ^e havi
	5	Artaud Paul	cultivateur	Chéri Arus
	6	Vitameau Henri	propriétaire	rue Châtel

Sous la commune	1	Déjire Joseph	propriétaire	Nantes, rue de Jézeu
	2	Rousseau Gustave	Entrep. de charpente	de rue Fougé
	3	Gybel Alexandre	cafetier	d ^o rue Lefevre
	4	Pasquand Adolphe	cultiv ^r	Tertou. St Roche

Révision de la liste
électorale en 1914
Désignation des Délégués

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils municipaux doivent dans leur session ordinaire désigner leurs délégués pour les représenter au sein des commissions chargées, l'une de dresser le tableau récapitulatif, l'autre de juger les réclamations.

- Le Conseil désigne :
- 1^o M^o Sorin René pour faire partie de la Commission de révision.
 - 2^o M. M. Rambaud Et et Collin Alphonse, pour le jugement des réclamations.
- En outre, comme les années précédentes, il est décidé que tout le Conseil prêtera son concours à la Commission de révision.

École Nationale d'Agriculture
Demande de Bourse

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Monsieur le Préfet en date du 6 Octobre 1913 faisant connaître que le jeune Pellerin demeurant chez les époux Feneau au Bas-Landreau sollicite une bourse à l'école d'Agriculture de Tertouville.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du dossier du sus-nommé, donne son avis très favorable à sa demande.

Chemin rural N^o 8 de la Basse Lande au Jaumais Règlement amiable des ind^o de terrains

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la décision de la Commission départementale en date du 14 avril 1913 approuvant le tracé du chemin rural N^o 8 de la Basse Lande, sur une longueur de 109 mètres, et il invite à délibérer sur le règlement des indemnités dues aux propriétaires des terrains à incorporer à ce chemin, suivant l'état

parcelles dressé par Monsieur l'agent-voyer cantonal
Le Conseil municipal.

Considérant que les propriétaires ont accepté le prix fixé par l'agent-voyer, que même la plupart d'entre eux se sont engagés à céder toute ou partie de leur terrain, que les sommes convenues représentent la valeur réelle du terrain à occuper.

Arrête au chiffre de 310.30 conformément au tableau ci-après, le montant des indemnités à payer par la commune, lesquelles indemnités seront prélevés sur l'emprunt de 13000 francs.

En raison de l'importance des parcelles occupées, le Conseil demande la dispense des formalités de purge des hypothèques.

N° d'ordre	Noms des propriétaires et domiciles	Nature des terrains	Contenance	Prix	Frais de purge	Montant total de l'indemnité
1	Artaud ^{ville} à la Chaussée	Jardin	0.08	gratuit	gratuit	gratuit
2	Blancin Louis, B/Lande	Jardin vigne	2.07	62.10		62.10
3	Gendron Félix, au Pevir	vignes, jardins	0.50	16.20		16.20
4	Braspin, aux Moulins	labour	0.01	gratuit		gratuit
5	Ngue Aristide, B/Lande	labour vigne	0.02	gratuit		gratuit
6	Guillon Baptiste, B/Lande	labour	0.01	d.		d.
7	Dammer Pierre, B/Landine	vigne	0.06	d.		d.
8	Demand Henri, B/Landine	vigne	0.16	d.		d.
10	Holainiau, B/Lande	labour	0.05	d.		d.
11	Morcu Jé, Galatène	labour	0.25	d.		d.
12	Hechet Jean, B/Lande	labour pré	1.25	gratuit		d.
13	Nevie Jean Marie, Chapelles	labour	0.75	gratuit		gratuit
15	P. Gendron, B/Lande	vignes labour	0.76	d.		d.
16	Paris Bapt., B/Landine	labour	0.07	d.		d.
17	Guillon Jé, Moulins	labour vigne	0.75	d.		d.
18	Lancelot Augt., Nante me, au-dessus de la Chapelle	labour	0.09	d.		d.
19	Tambertau, Moulins	labour	0.20	d.		d.
20	Setage Augt., B/Landine	labour	0.26	d.		d.
21	Mailard Jules, Galatène	labour	0.22	d.		d.
22	Guillaud, B/Landine	labour	0.29	d.		d.
23	Artaud Jédon, B/Landine	labour	1.08	51.50		51.50
24	R. Visud, Jacmeit	vigne	0.13	gratuit		gratuit
25	Morcu Louis, St. Paul	labour	0.06	d.		d.
26	Ngue Joseph, B/Lande	labour	0.60	d.		d.
27	Ngue Louis, B/Lande	d.	0.19	d.		d.
28	Ngue Jean Marie, B/Lande	vignes	0.10	d.		d.
29	Lechat Alexandre, Moulins	pepinière, labour	0.15	117.00		117.00
30	R. Clinet, Nante me de l'église	pepinière	1.25	gratuit		gratuit
32	R. Pignou, Moulins	Jardin	0.15	gratuit		gratuit
33	Lauré Jules, Moulins	Jardin	0.15	gratuit		gratuit

Donation de famille
demande d'allocation
légal

Demande de souscription

Revision du traité
du 11. 07. 02

travaux diocésains
commune.

1. Amélioration d'un point
au God au 12. 1.

310.30

Chemin rural N° 8.
1884

M. le Maire fait connaître ensuite au Conseil que M. et M^{me} Chabault demeurant à la Carterie, et M^{rs} Guerin Fiere demeurant à la Moirière, sans deux propriétaires de terrains compris dans le tracé du sus dit chemin demandent à faire un échange avec la commune.

1^{er} M^{me} Chabault cède n° 57 estimés 28^{fr}.50 et demande en échange l'excédent de terrain situé devant sa maison d'une contenance de et estimé

2^e M^{rs} Guerin Fiere, cede 12.15 estimés 67^{fr}.50 et demande en échange l'excédent de terrain communal situé au droit de sa parcelle et en bordure du c^o de M^{rs} n° 6 d'une contenance de et estimé

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les échanges aux conditions ci-dessus indiquées, et demande la dispense de prêter des hypothèques pour les parcelles cédées.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^{rs} Gauthier propriétaire au jamais demandant: 1^{er} une indemnité de 450^{fr} pour le terrain que la Commune se propose de lui acquérir pour la construction du c^o rural N° 8, et 2^e une indemnité de 1155^{fr}.60 pour la reconstruction de son mur à l'alignement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse l'offre de M^{rs} Gauthier et décide de maintenir dans sa largeur actuelle la partie du chemin situé en bordure de la propriété de sus nommée.

Soutien de famille
Demande d'allocation journalière

Monsieur le Maire dépose sur le bureau 2 demandes d'allocations journalières formées par des parents de jeunes gens de la classe de 1912 et de la classe de 1913.

Le Conseil après en avoir délibéré émet un avis très favorable à ces demandes.

Transmis 16 et 17

1^{er} Renaude Raoul, classe 1912 - Polordière
2^e Blanchard Antoine, classe 1913 - G^{re} Ches

Demande d'envoi en congé

Monsieur le Maire communique ensuite au Conseil une demande de Poutis Paul Louis, inscrit maritime, de la classe de 1912, réclamant son envoi en congé à titre de soutien de famille, conformément à la loi du 15 juillet 1889, art 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis très favorable à cette demande.

Révision du traitement du R^o n^o 2

Monsieur le Maire communique au Conseil un tableau établi par M. le Receveur municipal en vue de la révision de son traitement.

Le Conseil après avoir pris connaissance de ce document, est d'avis que le traitement du receveur municipal soit porté à 1614 francs.

Travaux diocés dans la commune.

Monsieur le Maire communique au Conseil le détail estimatif des travaux à exécuter pour l'amélioration de son puits au Port au Bled, lequel s'élève à 650 francs.

1^{er} Amélioration d'un puits au Port au Bled.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le projet dressé par M. Blopard, voyer communal, et décide que le crédit nécessaire sera inscrit au budget de 1914 et au budget primitif de 1915 déduction faite de la souscription de 55.50^{fr} consentie par les habitants.

Le Conseil municipal prie aussi Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver ce projet afin que la commune puisse procéder à l'adjudication des travaux. Monsieur le Maire communique au Conseil le détail estimatif des travaux dressé par M. Blopard pour l'amélioration d'un ruisseau au village de la Morinière, lequel détail s'élève à 230.00.

Le Conseil municipal accepte le dit détail et décide que le crédit nécessaire pour l'exécution des travaux sera inscrit aux budgets de 1914 et 1915, déduction faite bien entendu de la souscription de 61.50 consentie par les habitants.

Monsieur le Maire communique au Conseil le détail estimatif des travaux ~~des travaux~~ à exécuter, pour le comblement de l'étang de la Galatière et la construction d'un puits avec pompe et abreuvoir cimenté au même lieu; le dit détail dressé par M. Blopard s'élève à 1000.

Le Conseil municipal, considérant que les travaux qu'il s'agit d'exécuter sont réclamés par la population du dit village de la Galatière, par mesure de hygiène et de salubrité, qu'en effet cet étang se trouve au centre d'une agglomération et malpropre et requiert toutes sortes d'immondi-

ces. Par ces motifs, accepte le dit détail et décide d'inscrire au budget additionnel de 1914 et au budget primitif de 1915 un crédit de 1000^{fr} pour l'exécution desdits travaux. Il sollicite du Département, sur les fonds des amendes de police une subvention égale à la différence au profit.

Le Conseil demande ensuite à Monsieur le Préfet de vouloir bien donner son approbation le plus tôt à ce projet afin qu'il puisse être exécuté au plus tôt. Monsieur le Maire dépose sur le bureau le détail estimatif des travaux de construction de caniveaux pavés dans les rues de Bretemault, lequel s'élève à 1600 francs.

Le Conseil municipal, vu l'urgence des travaux, décide de les exécuter le plus tôt possible, et d'inscrire au budget additionnel de 1914 et au budget primitif de 1915 un crédit de 1100^{fr} en outre sollicite du Département sur les fonds des amendes de police une subvention de 500^{fr}, lesdits travaux étant entrepris dans un but purement hygiénique, à l'assainissement du hameau de Bretemault.

Le Conseil municipal prie aussi Monsieur le Préfet de vouloir bien donner son approbation au présent document afin de procéder à l'adjudication le plus tôt possible.

Monsieur le Président communique au Conseil le détail des travaux relatifs à la construction d'aqueducs sur les fossés de Cham-

2: Amélioration d'un ruisseau au village de la Morinière

3: Etang de la Galatière

4: Caniveaux de Bretemault

4: Caniveaux de Bretemault

5: Chemin de G^{de} Co. n° 53 (ind. 1907) Recouvrement de Lot 104

Caniveaux au hameau de la Morinière

Etang de la Galatière à la Morinière

Cimetière

Construction de l'annexe

Placement d'un monument dans le cimetière St Paul

Monument aux enfants de la commune morts pour la Patrie en 1870-1871

Vote de la République

Bureau de Bienfaisance Désignation d'un Désigné en remplacement de M. Gaudin

Voisins à P. Rousseau Annulation de la souscription

de grande communication N° 58, tracée de la rue du Puits-Neuf à Pont-Rousseau, lequel doit s'élever à 1400 francs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le dit devis, et sollicite du Département une subvention égale à la moitié des travaux soit 700 francs et décide que la différence sera partagée par moitié entre la commune et les propriétaires riverains. Le conseil demande en outre à Monsieur le Préfet de vouloir bien sanctionner son approbation à ce devis afin de procéder à l'adjudication des travaux.

5° Caniveau au hameau de Kéze, rue du Puits-Neuf

Le Conseil décide qu'un caniveau en pavés de 30 centimètres de hauteur sera construit rue du Puits-Neuf au Bourg de Kéze; le devis dressé par M. Bloyard s'élève à 100 francs.

Il reste aussi entendu que les habitants devront participer dans la dépense.

Chemin de la Blordière à la Morinière

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal demande la reconnaissance et le tracé du chemin rural de la Blordière à la Morinière.

Cimetière

1° Modification de l'arrêté.

Le Conseil est d'avis d'apporter quelques modifications au règlement des cimetières. à cet effet il nomme une commission composée de M. W. Piquet, Lemerle, Rambaud, G. Garnier et Turbel pour élaborer un nouveau tarif.

2° Entretien des cimetières.

Le Conseil décide qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, les concierges recevront un traitement annuel, pour l'entretien en parfait état de toutes les parties des cimetières.

3° Déplacement d'un monument dans le cimetière St Paul

Sur la proposition de M. Farquet, le Conseil décide de déplacer au cimetière de la commune, le monument de la famille Le Glaumée édifié dans le cimetière de St Paul au centre d'une allée principale, et de le reporter à l'angle du carré bordant cette allée.

Monument aux enfants de la commune morts pour la Patrie en 1870-1871

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal décide de placer dans le cimetière de St Paul, une pierre commémorative, sur laquelle seront inscrits les noms des enfants de la commune morts pour la Patrie en 1870-1871.

Buste de la République.

Comme suite à sa délibération du 10^{er} juin 1913, le Conseil municipal, est d'avis de replacer sur son socle, dans la prairie de la Bourgeoisie, près l'arbre de la liberté, le buste de la République qui avait été érigé en 1889 pour fêter le centenaire de la Révolution française.

Bureau de Bienfaisance
Designation d'un délégué en remplacement de M. Gauthier
Décidé

Monsieur le Maire invite le Conseil à vouloir bien désigner en remplacement de M. Gauthier, une personne de la commune pour faire partie de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

A l'unanimité M^{lle} Marie Louise Guichard, Institutrice en retraite au Bourg de Kéze est désignée pour remplir ces fonctions.

Urinoirs à St-Rousseau
Annulation de la souscription

La construction de l'urinoir à l'entrée du chemin de la Haute Ste à Pont-Rousseau ayant été ajournée, le Conseil décide qu'il

Ouvertures de crédit

1^{er} Conseil des Ponts et Chaussées

2^e Recharges surcristées

Reclamation de M^{rs} Degois

Puisseges le Danube
à Pont-Rousseau
Ecoulement inoualubres

Création d'un 5^e emploi
de facteur

Rue Albace, Lorraine.
Reliement des bords de l'Artois
Savage

n'y a pas lieu, pour le moment de mettre en recouvrement la
souscription de 100 francs consentie par les habitants.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que la quote
part de la Commune dans les dépenses obligatoires du Conseil des Ponts et
Chaussées est de 82^{fr}. 15. aucun crédit ne figurant au budget pour cet objet, et
propose à l'Assemblée de vouloir bien voter sur les fonds disponibles de
la commune, la dite somme de 82^{fr}. 15. Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire.

Monsieur le Président fait connaître au Conseil qu'une sub-
vention de 117^{fr}. 30 accordée par l'Etat pour rembourser les frais occa-
sionnés par suite de l'application de la loi sur les récharges surcristées
et payables a été encaissée par Monsieur le Receveur municipal.

Le Conseil demande l'ouverture au budget de 1913, d'un
crédit supplémentaire égal à la subvention accordée et prie Monsieur le
Préfet de vouloir bien donner son approbation.

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de M^{rs} Hippo-
lyte, à Nethaus, demandant à abattre un marronnier planté devant
planté devant l'entrée de son atelier.

Après en avoir délibéré, le conseil est d'avis que cet arbre soit
abattu, et propose au pétitionnaire pour la somme de 6 francs

Le Conseil considérant que le ruisseau "dit le Danube" pas-
sant à Pont-Rousseau n'est pas un ignit public, décide qu'un débit de
cette nature est impartie aux propriétaires dont les fossés d'écoulement se trouvent
dans le dit ruisseau, pour les rétablir d'une façon saine et
hygiénique.

Le Conseil municipal, tout en reconnaissant l'activité
et la vigilance dont font preuve les facteurs dans l'accomplissement de
leur mission, constate que certains quartiers tant des jours à des heures trop
servies, par suite de l'augmentation considérable de la correspondance
due au développement du commerce dans la commune et à l'accroisse-
ment de la population, que cet état de chose en se prolongeant
causera certainement un grave préjudice aux intérêts locaux.

Par ces motifs,

Le Conseil municipal demande à l'Administration des
Ponts et Chaussées de vouloir bien créer un 5^e emploi de facteur dans
la commune.

Comme suite aux délibérations des 2 mars 1913 et 14 juin 1913
M^{rs} le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet par la-
quelle il fait connaître que l'Administration des Ponts et Chaussées a estimé à 62^{fr}.
le montant de la dépense pour remplacer et relever les bordures de trottoir
dans la rue Place Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil est d'avis d'entreprendre ces
travaux et de mettre en état les parties pavées ou cimentées de cet
travaux. Il décide, conformément à la loi du 7 juin 1875 que les
habitants participeront dans la dépense pour un tiers au moins

De 4^e et 5^e de 188. 8
Dépense de la rue
place de la Lorraine.

Rapport de
Commission des Ponts et

Délibération de M^{rs} Laine
de Pont-Rousseau
Délibération

Rapport de
M^{rs} Laine
de Pont-Rousseau

et que les deux autres tiers seront supportés par l'Etat et la commune.

Le Conseil est d'avis que les travaux de descente ^{des trottoirs} et de long des maisons en bordure des rues publiques soient prolongés jusqu'au sol, afin que les eaux pluviales ne rejettent pas sur les passants.

Ch. de G. C. 26 188. Exh. Défense de la rive gauche de la Loire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la lettre de Monsieur le Préfet du 4 Janvier 1913, de laquelle il résultait que l'achèvement du chemin de grande Communication N° 35 était subordonné à une étude entre les Ponts et Chaussées et le service Trivial.

Il rappelle aussi que dans son rapport, la Commission des Travaux Publics avait décidé que cet exhaussement serait exécuté en même temps que les autres travaux du bras de Pirmit.

Le Conseil est surpris de constater qu'aucune suite n'est donnée à ses promesses et proteste contre tout retard apporté à l'exécution de ce travail d'exhaussement indispensable pour la sécurité de la population des Hés.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de M. Gabriel, conseiller municipal sur diverses affaires examinées sur place par la Commission des Travaux Publics le 25 7^{ème} dernier.

Ce rapport très documenté reçoit l'approbation de l'assemblée et Monsieur le Maire adresse ses plus vives félicitations à son auteur.

Rapport de la Commission des Tr. Publics

Mense de St Paul de Pont-Rousseau Dissolution

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur le Préfet lui a avisé qu'un immeuble ayant appartenu à la messe de St Paul de Pont-Rousseau, situé au N° 5 de la rue Sadi-Carnot à Pont-Rousseau, ainsi qu'une somme de 13000 francs (reliquat provenant de la vente d'un autre immeuble sis même rue, et ayant également appartenu à la messe de St Paul, sont actuellement libérés de toute action en reprise et de tout privilège qui les grèverait.

Dans cette lettre, Monsieur le Préfet fait remarquer qu'il a proposé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de prononcer l'attribution de ce patrimoine de la façon suivante :

- 1° L'immeuble au profit de la commune,
- 2° La somme de 13000 francs au profit de la Caisse des Ecoles,

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que la commission scolaire, saisie de cette question, a, par sa délibération de ce jour, accepté l'attribution de la dite somme de 13000 francs en sa faveur, et pris l'engagement de la placer en rentes 3 pour 100 sur l'Etat, et d'en affecter les revenus aux œuvres post-scolaires.

En ce qui concerne l'immeuble, il invite l'Assemblée à vouloir bien se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la

Proposé le 16 de la Commission des Tr. Publics

Prolongement du service
d'eau de la Ville
de Nantes
sur Pont-Roussseau

Assemblée à Nantes le
20 Mars 1912

Construction d'un
égout sous le quai de
Brestemont

Assemblée à Nantes le
20 Mars 1912

déclaration de l'immeuble en faveur de la Commune et donne un
avis favorable à la délibération de la commission suivante.

Exposé : Messieurs :

Comme suite aux démarches faites en 1912 et à une pétition des habitants
des rues Chau-Louain, Félix-Faure, Chiers, Tadi-Carnot à Pont-Roussseau de 19
voix l'Administration municipale s'est mise à nouveau en contact avec celle
de la ville de Nantes, afin d'examiner la possibilité de l'extension de son
service d'eau sur une partie du territoire de la commune de Pégé.

Il en résulte, que nous pourrions espérer que le Conseil municipal de
Nantes, en raison du voisinage des deux villes et de leurs intérêts communs
au point de vue hygiène et salubrité, serait disposé à entrer dans une com-
binaison ayant pour résultat d'étendre son service d'eau probable-
ment à l'agglomération de Pont-Roussseau. Il demeure bien entendu que
la Commune de Pégé prendrait l'engagement d'une garantie qui per-
mettrait à la Ville de Nantes de faire un emprunt gagé sur cette somme
sans apporter aucune perturbation à son budget ordinaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré prend l'engagement de
garantie à la ville de Nantes, pendant 10 ans, un chiffre de recettes
au moins égal au dixième de la dépense d'installation de la canalisation
et exprime le désir que les pourparlers soient continués.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, que par suite de
la construction prochaine de caniveaux parallèles dans les rues de Brest-
emont, les eaux pluviales et ménagères seront évacuées jusqu'au quai
par les maillons occupés par M^{rs} Doullard et M^{rs} Perron-Huby et
s'étendront sur la chaussée.

Qu'un égout construit sous le quai, à cet endroit, serait donc indispen-
sable pour la conduire à la Loire.

Le Conseil municipal, partageant la manière de voir de Monsieur le
Maire accepte en principe la construction de cet égout. Cet ouvrage
devant être entrepris sur le domaine de l'Etat, le Conseil serait
bien reconnaissant à l'Administration des Ponts et Chaussées de
vouloir bien le prendre entièrement à sa charge.

A. Friaud
Ch. Patry
A. Wlozy
J. Saupour
A. Dubois
M. Lefevre
Guiberteau
Fauger

